

**Procès-verbal du comité directeur du Syndicat mixte
Séance du Lundi 16 septembre 2013 - Fessenheim**

Les membres du comité directeur du Groupement Local de Coopération Transfrontalière « Centre Hardt-Rhin Supérieur » se sont réunis au siège du GLCT, le lundi 16 septembre 2013, à 18h, sous la présidence de Madame Fabienne STICH.

Membres présents : Michael BENITZ, François BERINGER, Bernhard FEHRENBACH, Philippe HEID, Agnès KIEFFER, Harald KRAUS, Martin LOFFLER, Henri MASSON, André ONIMUS, Kathrin SCHONBERGER et Etienne SIGRIST.

Membres absents excusés / procurations : Rüdiger AHLERS à Kathrin SCHONBERGER
Agnès MATTER-BALP à Agnès KIEFFER
Ekkehart MEROETH à Harald KRAUS

Membre absente : Dorothea STORR-RITTER

Personnel CCER : Fabrice KRIEGER, directeur de la communauté de communes et Dorine FRICKER, animatrice chargée de la coopération transfrontalière.

Invités présents: Madame. Christine VEILLARD
MONSIEUR Maurice ZIMADAMERLE
MONSIEUR Markus RIESTERER
MONSIEUR Peter KUHN
Melle Corinne FLOTA

Madame la vice-présidente souhaite la bienvenue à tous les membres présents.

Puis, elle aborde l'ordre du jour.

Les points à l'ordre du jour ont été examinés au préalable par le bureau.

Ordre du jour :

1. Approbation du Procès-verbal du Comité Directeur du 12 mars 2013.
2. Election du Président.
3. Election du Vice-président.
4. Election des membres du bureau.
5. Pont de la Hardt: Etudes et travaux à prévoir suite aux crues du Rhin.
6. Projet de centre de documentation et de ressources.
7. Gala – 50^{ème} anniversaire du Traité de l'Elysée.
 - 7.1 Bilan de la soirée du 22 juin 2013.
 - 7.2 Attribution de subventions.
8. Décision modificative n°1/2013 – Ajustement de crédits.
9. Divers.
 - 9.1 Date du prochain comité directeur.
10. Communication.

1. Approbation du Procès-verbal du Comité Directeur du 12 mars 2013.

Madame la Vice-présidente invite l'assemblée à approuver le compte-rendu en français et en allemand de la réunion du 12 mars 2013.

Le procès-verbal de la séance du 12 mars 2013 est approuvé sans observation.

2. Election du Président.

Rapporteur : Madame Fabienne STICH, Vice-présidente.

Par courrier réceptionné le 17 juillet 2013, MONSIEUR Harald KRAUS a adressé sa démission du poste de Président du Syndicat du GLCT de manière définitive avec demande d'effet immédiat ;

Madame Fabienne STICH, Vice-présidente qui le remplace, a informé le représentant de l'Etat français de cette démission et a assuré la gestion courante du Syndicat Mixte ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte du GLCT qui prévoient à l'article 12 l'élection d'un Président au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Conformément aux articles L 5711-1, L 5721-2, L 2122-4, L 2122-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Il convient donc de procéder à l'élection du nouveau Président du Syndicat Mixte du GLCT.

Madame Fabienne STICH regrette la démission soudaine de MONSIEUR Harald KRAUS et prise sans concertation ni préavis. Elle se porte candidate à la présidence jusqu'à l'échéance des prochaines élections municipales de mars 2014 en France.

Candidat déclaré : Madame Fabienne STICH

Il est procédé au vote à bulletin secret.

Résultats du premier tour de scrutin :

Votants : 14

Bulletins blancs : 1

Bulletins nuls : 0

Suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

Madame Fabienne STICH a obtenu 13 voix

Madame Fabienne STICH ayant obtenu la majorité absolue des voix, 13 voix, est déclarée élue.

D'emblée, elle déclare que la priorité pour le GLCT consiste désormais à réaliser les travaux d'enrochement au droit de la pile P2 du pont de la Hardt.

Elle poursuit en remerciant MONSIEUR Harald KRAUS pour le travail accompli et dit qu'elle lui rendra hommage lors d'un prochain comité directeur.

3. Election du Vice-président.

Rapporteur : Madame Fabienne STICH, Présidente.

Vu la délibération du 16 septembre 2013 proclamant et installant Madame Fabienne STICH, Présidente du Syndicat Mixte ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte du GLCT qui prévoient à l'article 12 l'élection d'un vice-président au scrutin secret et à la majorité absolue ainsi que le président et le vice-président doivent être obligatoirement de nationalité différente ;

Conformément aux articles L 5711-1, L 5721-2, L 2122-7, L 2122-8 et L 2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

La candidature de Madame Kathrin SCHONBERGER est proposée.

Candidat déclaré : Madame Kathrin SCHONBERGER

Il est procédé au vote à bulletin secret.

Résultats du premier tour de scrutin :

Votants : 14

Bulletins blancs : 2

Bulletins nuls : 0

Suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

Madame Kathrin SCHONBERGER a obtenu 12 voix

Madame Kathrin SCHONBERGER ayant obtenu la majorité absolue des voix, 12 voix, est déclarée élue.

Madame la Présidente lui donne la parole.

Madame Kathrin SCHONBERGER remercie l'assemblée pour la confiance accordée. Elle salue le tandem à la tête du GLCT formé par les deux maires des communes de Fessenheim et de Hartheim, historiquement à la genèse du projet de construction du pont sur le Rhin.

4. Election des membres du bureau.

Monsieur Martin LOFFLER est arrivé à la séance au début de ce point.

Rapporteur : Madame Fabienne STICH, Présidente.

Vu les délibérations du 16 septembre 2013 proclamant et installant Madame Fabienne STICH et Madame Kathrin SCHONBERGER, respectivement Présidente et Vice-présidente du Syndicat Mixte ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte du GLCT qui prévoient à l'article 12, d'une part, un bureau composé du président, du vice-président et de deux assesseurs, d'autre part, l'élection des assesseurs au scrutin secret et à la majorité absolue, étant précisé que ceux-ci doivent être obligatoirement de nationalité différente ;

Les candidatures de Monsieur Harald KRAUS et Monsieur François BERINGER sont proposées.

Candidats déclarés: Monsieur Harald KRAUS et Monsieur François BERINGER

Il est procédé au vote à bulletin secret.

Résultats du premier tour de scrutin :

Votants : 15

Bulletins blancs : 1

Bulletins nuls : 0

Suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Ont obtenus : Monsieur Harald KRAUS et Monsieur François BERINGER, 14 voix

Monsieur Harald KRAUS et Monsieur François BERINGER ayant obtenus la majorité absolue des voix, 14 voix, sont déclarés élus.

Madame la Présidente leur donne la parole.

Monsieur Harald KRAUS et Monsieur François BERINGER remercie chacun l'assemblée pour la confiance accordée.

5. Pont de la Hardt : Etudes et travaux à prévoir suite aux crues du Rhin.

Rapporteur : Madame Fabienne STICH, Présidente.

Par courrier daté du 18 juillet 2013, le *Wasser und Schifffahrtsamt Freiburg* a interpellé le GLCT sur un affouillement important, au niveau de la pile P2 du pont de la Hardt (côté allemand). Cet organisme somme le GLCT d'engager rapidement des travaux pour résorber ces désordres qui menacent - selon lui - la stabilité du pont. Il a dressé un procès-verbal d'injonction de faire réaliser ces travaux au plus tard le 2 août 2013, délai de rigueur.

Immédiatement, le GLCT a rencontré les services *Wasser und Schifffahrtsamt Freiburg* sur site. Le constat d'un affouillement variable entre 3,0 et 3,7m de profondeur au droit de la pile P2 consécutif aux successives crues du Rhin a été fait. Contacté, ARCADIS, le maître d'œuvre du pont de la Hardt, s'est également rendu sur place.

Afin de faire le point sur le degré de gravité de la situation, une réunion s'est tenue le 2 août 2013 au siège du GLCT, à Fessenheim Cette rencontre rassemblait le maître d'ouvrage, le *Wasser und Schifffahrtsamt Freiburg*, ARCADIS, Voies Navigables de France ainsi que les communes riveraines du pont de la Hardt (Fessenheim et Hartheim).

Lors de cette réunion, un ensemble d'études et de travaux, jugé *a priori* nécessaire, est abordé : enrochement immédiat au niveau de la pile P2 du pont, lancement d'une étude hydraulique, travaux plus conséquents sur l'ouvrage à court terme... Le GLCT aurait la responsabilité de mener ces opérations sans autorisations préalables des autorités allemandes. Le *Wasser und Schifffahrtsamt Freiburg* informe qu'il compte entreprendre à ses frais la démolition de la rampe de l'OTAN située entre les piliers P2 et P3 afin de favoriser l'écoulement sur la largeur du fleuve. Mais cet organisme souhaite profiter de la présence d'une entreprise de travaux pour faire réaliser cette prestation par le GLCT contre remboursement.

Après vérification dans le dossier des ouvrages exécutés (DOE) remis par l'entreprise de construction, il apparaît que le calcul prend en compte un affouillement de 3 mètres de profondeur couplé à une crue centennale du Rhin.

Par courrier daté du 09 Août 2013, la société ARCADIS stipule qu'en l'absence de crues importantes, la stabilité de l'ouvrage est assurée. Cependant pour limiter les affouillements, il est conseillé de mettre en œuvre des enrochements à l'amont de la pile P2 sur la largeur de celui-ci et sur une longueur d'environ 4 mètres. Il convient également de lancer une étude hydraulique pour déterminer la cause des affouillements. ARCADIS confirme que la démolition de la rampe de l'OTAN n'apporte pas de préjudice à la stabilité de l'ouvrage. Si l'étude hydraulique montre que les affouillements sont inéluctables, il conviendra de mettre en place une solution lourde à l'amont et à l'aval du pilier. En tout état de cause, toute

intervention sur l'ouvrage ou au droit des piles sera transmis préalablement pour visa sur procédé de mise en œuvre à ARCADIS, maître d'œuvre chargé de la construction du pont.

Les courriers du *Wasser und Schifffahrtsamt Freiburg* et d'ARCADIS ont été traduits et transmis à tous les membres du GLCT.

Comme il se doit de respecter les règles de publicité et de mise en concurrence de la commande publique, le GLCT a informé les services de la Préfecture de l'injonction de faire réaliser les travaux d'enrochements émanant du *Wasser und Schifffahrtsamt Freiburg*.

Il est proposé de mettre en œuvre l'ensemble des études et travaux énumérées ci-dessus.

Suite à l'exposé de Madame la Présidente, et après en avoir délibéré,

Le comité directeur, à l'unanimité,

Accepte d'entreprendre les travaux de démolition de la rampe de l'OTAN sous réserve de l'engagement ferme du remboursement intégral des coûts y relatifs par le *Wasser und Schifffahrtsamt Freiburg* ou toute autre collectivité qui s'y substituerait ;

Autorise de retenir la société TP VOGEL de Scherwiller qui procédera aux travaux d'enrochement nécessaires pour limiter les affouillements et de démolition de la rampe de l'OTAN au droit de l'ouvrage du pont pour un montant de 69 069 € TTC ;

Autorise le lancement d'une expertise et d'une étude hydraulique pour déterminer la cause des affouillements ;

Autorise Madame la Présidente ou son représentant de signer toute pièce relative à l'exécution de la présente délibération ;

Dit que les crédits nécessaires à ces opérations seront inscrits par le biais d'une décision modificative.

6. Projet de centre de documentation et de ressources.

Rapporteur : Madame Fabienne STICH, Présidente.

L'Assistant à maîtrise d'ouvrage, Monsieur Valentin WEISLAMLE, fait le compte-rendu de la réunion de travail du 19 Juin 2013 (*Workshop*). Un document synthétique traduit dans les deux langues est transmis à tous les membres du GLCT.

Madame la Présidente informe, que depuis le lancement de cette action en 2010, le GLCT a engagé à ce jour la somme de 77 329,63 € TTC, hors frais de restauration. Ces dépenses concernent principalement les frais d'insertion presse, les honoraires des différents

consultants et le cout de la mission de l'assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour les études et recherches engagées.

INTERREG financera une partie des dépenses du projet à hauteur de 50% (éligibilité à partir de la date de signature de la convention, soit juin 2012). La demande de versement du premier acompte de la subvention a été effectuée pour obtenir 13 763 €.

Lors du prochain comité directeur du GLCT, ce décompte sera actualisé en recettes et dépenses.

Dans l'attente des prochaines échéances électorales en France et en Allemagne en 2014, il est proposé de suspendre les études engagées dans le cadre de ce projet.

Suite à l'exposé de Madame la Présidente, et après en avoir délibéré,

Le comité directeur, à l'unanimité,

Prend acte du décompte financier de l'action à ce jour ;

Se prononce pour la suspension jusqu'à nouvel ordre des études sur le projet de centre de documentation et de ressources.

Observations : à l'issue de ce point, MONSIEUR Harald KRAUS remercie l'ensemble des protagonistes du projet et leur remet un cadeau pour le travail accompli depuis 2010.

7. Gala – 50^{ème} anniversaire du Traité de l'Elysée.

7.1 Bilan de la soirée du 22 juin 2013.

Monsieur Mickael BENITZ est parti de la séance au début de ce point.

Rapporteur : Madame Fabienne STICH, Présidente.

Madame le Présidente informe que le gala organisé dans le cadre du 50ème anniversaire du Traité de l'Elysée qui s'est tenu le 22 juin 2013 au *Weinstetterhof* en Allemagne s'élève à 75 106,52 € TTC.

Les principales dépenses concernent les installations générales ainsi que et les frais d'animation, d'exposition et de restauration.

A ce jour, le GLCT a encaissé 1 000 € de sponsor (EDF). Le versement d'autres sponsors est encore attendu. Une subvention INTERREG de l'ordre de 15 000 € est également prévue.

Lors du prochain comité directeur du GLCT, ce décompte sera actualisé en recettes et dépenses. La charge résiduelle de cette action pour le GLCT devrait être inférieure à 50%.

Le comité directeur en prend acte.

7.2 Attribution de subventions.

Rapporteur : Madame Fabienne STICH, Présidente.

Lors du Gala organisé dans le cadre du 50ème anniversaire du Traité de l'Elysée et qui s'est tenu le 22 juin 2013 au Weinstetterhof en Allemagne, une collecte de fonds a été réalisée permettant de réunir 3 000 € pour des œuvres caritatives.

C'est la commune d'Eschbach en Allemagne qui a encaissé cette somme Elle a versée 1 500 € directement à *Caritasverband Freiburg* et 1 500 € au GLCT afin qu'il puisse apporter une aide financière à une association française, en l'occurrence les Restos du Cœur de Neuf Brisach.

Suite à l'exposé de Madame le Présidente, et après en avoir délibéré,

Le comité directeur, à l'unanimité,

Décide de verser une subvention de 1 500 € à l'association les Restos du Cœur de Neuf Brisach ;

Dit que les crédits nécessaires seront inscrits par le biais d'une décision modificative.

8. Décision modificative n°1/2013 – Ajustement de crédits.

Rapporteur : Madame Fabienne STICH, Présidente.

Vu la délibération du Comité directeur du 16 septembre 2013 (point 5), autorisant la mise en œuvre d'un ensemble de travaux au droit du pont,

Vu la délibération du Comité directeur du 16 septembre 2013 (point 6), relative à l'arrêt des études sur le projet de centre de documentation et de ressources,

Vu la délibération du Comité directeur du 16 septembre 2013 (point 7.2), attribuant une subvention aux Restaurants du cœur de Neuf-Brisach,

Considérant la nécessité de procéder aux modifications de crédits telles que figurant dans le tableau ci-après pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables de la nomenclature M14,

Suite à l'exposé de Madame la Présidente,

Le Comité directeur, après en avoir délibéré,

Autorise l'inscription de crédits au Budget 2013, ainsi qu'il suit :

Libellés	Commentaires	Dépenses	Recettes
FONTIONNEMENT			
6226 – 011 - Honoraires	Ajustement crédits	- 1.500,00 €	
6574 – 65 - Subventions de fonctionnement aux associations	Ajustement crédits	1.500,00 €	
TOTAL FONTIONNEMENT		0 €	0 €
INVESTISSEMENT			
2031 – 20 – Frais d'études <i>(diminution crédits centre de documentation)</i>	Ajustement crédits	- 209.537,47 €	
2138 – 21 – Autres constructions	Ajustement crédits	75.000,00 €	
13241 – 13 - Communes membres du GPF <i>(contribution supplémentaire communes allemandes annulée)</i>	Ajustement crédits		- 27.268,74 €
13251 – 13 – Groupement de collectivités <i>(contribution supplémentaire CCER annulée)</i>	Ajustement crédits		- 27.268,73 €
1327 – 13 – Budget communautaire <i>(subvention INTERREG ramenée de 130.000 € à 50.000 €)</i>	Ajustement crédits		- 80.000,00 €
TOTAL INVESTISSEMENT		- 134.537,47 €	- 134.537,47 €

9. Divers.

9.1 Date du prochain comité directeur.

Le prochain comité directeur aura lieu le lundi 9 décembre 2013 à 18h à Hartheim.

10. Communication.

Madame la Présidente annonce que le prochain magazine « Le Pont » paraîtra en 2014.

Personne ne demandant plus la parole, Madame la Présidente remercie l'assemblée pour son travail. Elle déclare la séance close.

Tableau des signatures pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du comité directeur du Groupement local de coopération transfrontalière Centre Hardt-Rhin supérieur – séance du 16 septembre 2013 au siège du Groupement local de coopération transfrontalière Centre Hardt-Rhin supérieur.

Ordre du jour :

1. Approbation du Procès-verbal du Comité Directeur du 12 mars 2013.
2. Election du Président.
3. Election du Vice-président.
4. Election des membres du bureau.
5. Pont de la Hardt: Etudes et travaux à prévoir suite aux crues du Rhin.
6. Projet de centre de documentation et de ressources.
7. Gala – 50^{ème} anniversaire du Traité de l'Elysée.
 - 7.1 Bilan de la soirée du 22 juin 2013.
 - 7.2 Attribution de subventions.
8. Décision modificative n°1/2013 – Ajustement de crédits.
9. Divers.
 - 9.1 Date du prochain comité directeur.
10. Communication.

	Nom-prénom	Qualité	procuration	signature
1	Rüdiger AHLERS	Délégué	Procuration à Kathrin SCHONBERGER	
2	Michael BENITZ	Délégué		
3	François BERINGER	Assesseur		
4	Bernhard FEHRENBACH	Délégué		
5	Philippe HEID	Délégué		
6	Agnès KIEFFER	Déléguée		
7	Harald KRAUS	Assesseur		
8	Martin LOEFFLER	Délégué		
9	Henri MASSON	Délégué		
10	Agnès MATTER BALP	Déléguée	Procuration à Agnès KIEFFER	
11	Ekkehart MEROTH	Délégué	Procuration à Harald KRAUS	
12	André ONIMUS	Délégué		
13	Kathrin SCHONBERGER	Vice-présidente		
14	Etienne SIGRIST	Délégué		
15	Fabienne STICH	Présidente		
16	Dorothea STORR RITTER	Déléguée	Absente	